

14/02/2024

## FERMETURE DE TRENTE CLASSES EN HAUTE-VIENNE, UNE MENACE POUR L'EDUCATION DE NOS ENFANTS

*Suite à la fermeture annoncée de trente classes dans le département, l'UDAF 87 exprime ses préoccupations quant aux conséquences néfastes pour les élèves, les familles, et les enseignants.*

Au cours du Comité Social d'Administration du 5 février dernier, la Direction des services académiques a annoncé la fermeture de trente classes dans le département. Cette décision a suscité des préoccupations légitimes au sein de la commission Éducation et du Président de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Vienne 87.

La commission Éducation et l'UDAF expriment leurs regrets quant à cette décision, estimant qu'elle aura des conséquences particulièrement néfastes tant pour les élèves, leurs familles que pour le corps enseignant, et impactera également les communes.

En effet, la fermeture de classes entraîne souvent une augmentation significative du nombre d'élèves par classe, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage des enfants, compliquant le travail des enseignants et multipliant les niveaux dans chaque classe. Cette situation réduit également le temps consacré à aider les élèves en difficulté à suivre et à progresser.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'élèves par classe complique l'intégration des enfants en situation de handicap. Dans un contexte où l'on aspire à améliorer le niveau scolaire et à promouvoir l'inclusion, la décision de fermer autant de classes semble incompréhensible.

Il est crucial de souligner que cette mesure affecte de manière significative les territoires ruraux. Les fermetures de classes, voire d'écoles, restreignent la liberté des familles de choisir leur lieu de résidence. En l'absence d'écoles, les familles sont souvent contraintes de renoncer à s'installer, voire quittent la commune.

De surcroît, l'UDAF s'inquiète des temps de trajet supplémentaires après la fermeture ou la fusion des écoles, ces déplacements impactant directement la qualité de vie des enfants et complexifiant la conciliation entre vie familiale et professionnelle des parents.

L'instruction est un droit fondamental qui doit être assuré dans les meilleures conditions possibles pour tous. Nous tenons à rappeler que l'école publique est censée être la garante de ces principes républicains.

L'UDAF s'unit aux familles, aux enseignants et aux communes pour demander la révision de cette décision, dans le but de garantir des conditions optimales d'accompagnement et d'apprentissage pour les enfants, tout en contribuant à la qualité de vie des familles sur l'ensemble du territoire de la Haute Vienne.

### Contact Presse :

E. PAPON - [epapon@udaf87.asso.fr](mailto:epapon@udaf87.asso.fr) - 05 55 10 55 49  
C. REYMOND - [creymond@udaf87.asso.fr](mailto:creymond@udaf87.asso.fr) - 05 55 10 53 58